

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU  
PAS-DE-CALAIS**

**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU MARDI 28 FÉVRIER 2023**

**9H30 Demande d'autorisation d'exploitation commerciale (enregistrée sous le n° 62-23-229)**

Demande présentée par la Société Civile Immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ATTESAC sise lieu-dit « La Chapelle aux Morts » à Baralle (62860), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce d'Arras sous le n° 343 878 146, afin de créer un magasin à prédominance non alimentaire à l'enseigne « ACTION », d'une surface de vente de 833 m<sup>2</sup>, au sein de la zone commerciale « La Vallée de la Sensée », chemin départemental 14, à Baralle (62860).